VILLE DE
LAMBERSART

Règlement de la Consultation

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDES MONO-ATTRIBUTAIRE DE FOURNITURES

Affaire n°2026AO195 : Fourniture de consommables et visserie - quincaillerie de bâtiment - outillages et matériels de chantiers et d'atelier - serrureries sur et hors organigramme et accessoires associés

Appel d'offres ouvert
En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

Date limite de remise des offres :

8 décembre 2026 à 11h00

COMMUNE DE LAMBERSART
19 avenue Clemenceau
59130 - LAMBERSART
Tél : 03 59 01 65 51

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de Fournitures Objet : Fourniture de consommables et visserie - quincaillerie de bâtiment - outillages et matériels de chantiers et d'atelier - serrureries sur et hors organigramme et accessoires associés
	Acheteur : COMMUNE DE LAMBERSART 19 avenue Clemenceau 59130 - LAMBERSART
	Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable à l'accord-cadre : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	L'accord-cadre est divisé en 4 lots.
	Profil acheteur : https://marchespublics596280.fr/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 160 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	Aucune négociation n'est prévue.
	1 Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	2 Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 44316000-8 : Quincaillerie

SOMMAIRE

1.1. Dispositions générales....4
1.2. Objet de la consultation....4
1.3. Codes CPV....4
1.4. Durée....5
Article 2. Dossier de consultation....6
Article 3. Conditions de la consultation....6
3.1. Procédure de passation....6
3.2. Allotissement....6
3.3. Renseignements complémentaires....7
Article 4. Présentation de la candidature....7
4.1. Dossier de candidature....7
4.2. Sous-traitance....7
4.3. Groupements d'opérateurs économiques....8
Article 5. Présentation de l'offre....8
5.1. Présentation du dossier d'offre....8
5.2. Variantes....9
5.3. Prestations supplémentaires éventuelles....9
5.4. Délai de validité....9
Article 6. Critères d'attribution et choix de l'offre....9
Article 7. Modalités de remise des plis....13
Article 8. Attribution de l'accord-cadre....14
Article 9. Echantillons....14
Article 10. Litiges et différends....15

1.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.2. Objet de la consultation

Objet des fournitures : Fourniture de consommables et visserie - quincaillerie de bâtiment - outillages et matériels de chantiers et d'atelier - serrureries sur et hors organigramme et accessoires associés.

Lieu de livraison : COMMUNE DE LAMBERSART, 19 avenue Clemenceau, 59130 LAMBERSART

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot	Libellé lot	Montant minimum de commande	Montant maximum de commande du lot et de chaque reconduction
1	Consommables et visseries	10 000,00 HT	40.000,00 € HT
2	Quincaillerie de bâtiment	5.000,00 € HT	20.000,00 € HT
3	Outillages et matériels de chantiers et d'atelier	5.000,00 € HT	20.000,00 € HT
4	Serrureries sur et hors organigramme et accessoires associés	7.500,00 € HT	20.000,00 € HT

1.3. Codes CPV

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant :

Code principal	Description
44316000-8	Quincaillerie

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot(s)	Code	Description
1	37322100-2	Chevilles
	44531600-7	Écrous
	44531510-9	Boulons et vis
	44511510-3	Lames de scies à main
2	44316000-8	Quincaillerie
	44523100-3	Charnières
	44321000-6	Câble
3	44512800-0	Tournevis
	44512300-5	Marteaux
	44512200-4	Pinces

	44511500-0	Scies à main
4	44521000-8	Cadenas et serrures divers
	44522200-7	Clés
	44520000-1	Serrures, clés et charnières
	44521120-5	Verrous de sécurité électroniques

1.4. Durée

Durée :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, à partir de la notification.

Délai de livraison :

Conformément à l'article 3 du cahier des clauses particulières, les délais de livraison pour les différents lots sont les suivants :

Lot	Articles	Délais
1	Articles tenus en stock	72 heures
	Articles non tenus en stock	5 jours ouvrables
2	Articles tenus en stock	72 heures
	Articles non tenus en stock	10 jours ouvrables
3	Articles tenus en stock	72 heures
	Articles non tenus en stock	10 jours ouvrables
4	Articles tenus en stock	72 heures à réception d'une commande pour les fournitures tenues en stock pour la serrurerie classique
	Articles non tenus en stock	10 jours ouvrables, pour la serrurerie classique et 20 jours ouvrables pour les combinaisons spéciales pour organigramme de serrure

Reconduction :
L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 90 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.
Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 2.DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : https://marchespublics596280.fr/

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour chacun des lots
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
Le nombre de caractères sur la plateforme du CDG pour le dépôt d'une question est limité. Il est conseillé aux candidats de regrouper leurs questions dans un fichier joint.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de l'accord-cadre, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3.CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.
Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.
L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :
https://marchespublics596280.fr/

ARTICLE 4.PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Tous les lots
2	Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Le candidat devra indique le montant, la date et le destinataire des travaux effectués lors des 3 dernières années. Il pourra fournir des attestations de capacités.	Tous les lots
2	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise pour l'exécution de cet accord-cadre.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5.PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le cahier des clauses particulières (CCP)

3	Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chacun des lots
4	Les fiches techniques correspondants aux produits proposés par le candidat
5	Le cadre de réponse technique pour chacun des lots
6	Les échantillons conformes à la liste indiquée ci-après à l'article 9 : Attention livraison des échantillons : Ateliers municipaux 10 rue de Verdun 59130 LAMBERSART
7	Le catalogue et les tarifs du fournisseur
8	Le relevé d'identité bancaire

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces de l'accord-cadre.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 160 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6.CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution de l'accord-cadre.

N°	Description	Pondération
Lot 1 (Consommables et visseries)		100
1	Prix	60
	L'analyse des prix unitaires sera réalisée à partir du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) correspondant au lot considéré noté sur 60 points. *Le détail quantitatif estimatif ne sera pas joint à la consultation des entreprises. Il sera complété par les services de la ville au vu des prix unitaires remis par le candidat.* *L'ensemble des prix sera noté de cette façon : notation proportionnelle : note = (prix le + bas / prix à analyser) x 60.*	
2	Valeur technique	30
	Le critère sera analysé à partir des éléments suivants détaillés dans le cadre de réponse technique.	
2.1	Étendue de la gamme appréciée sur le nombre de références de produits	10
	L'étendue de la gamme sera appréciée au regard de la complétude du BPU élargi et sur la diversité du (ou des) catalogue(s) proposé (s) par le candidat.	

2.2	Qualité des produits jugée sur ECHANTILLONS et sur les fiches techniques (voir liste à l'article 9 du présent règlement de consultation)	10
	Il sera analysé au regard du niveau qualitatif défini pour chaque article et les échantillons remis. *Les échantillons seront notés selon la grille suivante :* *.Echantillon très satisfaisant : 10 points* *.Echantillon satisfaisant : 7,5 points* *.Echantillon moyennement satisfaisant: 5 points* *.Echantillon assez satisfaisant : 2,5 points* *.Echantillon non conforme : 0 point* *Une moyenne des notes sera réalisée pour obtenir une note sur 10 points* *L'offre sera écartée si l'intégralité des échantillons n'est pas fournie et ne sera pas analysée.*	
2.3	Délai de livraison (le délai sera comparé pour les articles non tenus en stock). Il est au maximum de 5 jours ouvrables pour le lot 1	10
	L'analyse portera uniquement sur le délai de livraison des articles non tenus en stock proposés par le candidat dans l'acte d'engagement. A défaut d'indication, il sera appliqué le délai maximum de 5 jours. *Le candidat qui proposera le délai le plus court se verra attribuer 10 points.* *Ensuite, la note des autres candidats sera dégressive et sera déterminée selon la formule :* *(délai le plus bas / délai à analyser) x 10* *Le candidat devra préciser ces informations dans son cadre de réponse technique*	
3	Respect de l'environnement	10
	Le critère sera analysé à partir des éléments suivants détaillés dans le cadre de réponse technique.	
3.1	Pourcentage de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés	5
	Le candidat devra indiquer dans la dernière colonne du BPU du lot correspondant si les produits sont fabriqués à partir de matériaux recyclés ou non.	
3.2	Choix et organisation des modes de transport (professionnels et livraisons) afin de limiter l'impact carbonique	5
	Le candidat devra préciser ces informations dans son cadre de réponse technique.	
Lot 2 (Quincaillerie de bâtiment), Lot 3 (Outillages et matériels de chantiers et d'atelier)		**100**
1	Prix	60
	L'analyse des prix unitaires sera réalisée à partir du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) correspondant au lot considéré noté sur 60 points. *Le détail quantitatif estimatif ne sera pas joint à la consultation des entreprises. Il sera complété par les services de la ville au vu des prix unitaires remis par le candidat.* *L'ensemble des prix sera noté de cette façon : notation proportionnelle : note = (prix le + bas / prix à analyser) x 60.*	
2	Valeur technique	30
	Le critère sera analysé à partir des éléments suivants détaillés dans le cadre de réponse technique.	
2.1	Étendue de la gamme appréciée sur le nombre de références de produits sur catalogue	10

	L'étendue de la gamme sera appréciée sur la diversité du (ou des) catalogue(s) proposé (s) par le candidat.	
2.2	Complétude du BPU	10
	La complétude du BPU sera évaluée en fonction du nombre d'articles pour lesquels le soumissionnaire aura proposé une offre, sur chaque référence. *Il est précisé que si la complétude du BPU est inférieure à 75%, l'offre sera écartée.* *Le candidat qui aura renseigné tous les articles au BPU obtiendra la note de 10.* *Ensuite, la méthode suivante sera appliquée:* *- Entre 75% et 80% de complétude: 2 points* *- Entre 80% et 85% de complétude: 4 points* *- Entre 85% et 90% de complétude: 6 points* *- Entre 90% et 95% de complétude: 8 points*	
2.3	Délai de livraison (le délai sera comparé pour les articles non tenus en stock). Il est au maximum de 10 jours ouvrables pour les lots 2 à 3	10
	L'analyse portera uniquement sur le délai de livraison des articles non tenus en stock proposés par le candidat dans l'acte d'engagement. A défaut d'indication, il sera appliqué le délai maximum de 10 jours. *Le candidat qui proposera le délai le plus court se verra attribuer 10 points.* *Ensuite, la note des autres candidats sera dégressive et sera déterminée selon la formule : (délai le plus bas / délai à analyser) x 10* *Le candidat devra préciser ces informations dans son cadre de réponse technique*	
3	Respect de l'environnement	10
	Le critère sera analysé à partir des éléments suivants détaillés dans le cadre de réponse technique	
3.1	Pourcentage de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés	5
	Le candidat devra indiquer dans la dernière colonne du BPU du lot correspondant si les produits sont fabriqués à partir de matériaux recyclés ou non.	
3.2	Choix et organisation des modes de transport (professionnels et livraisons) afin de limiter l'impact carbonique	5
	Le candidat devra préciser ces informations dans son cadre de réponse technique	
Lot 4 (Serrureries sur et hors organigramme et accessoires associés)		100
1	Prix	60
	L'analyse des prix unitaires sera réalisée à partir du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) correspondant au lot considéré noté sur 60 points. *Le détail quantitatif estimatif ne sera pas joint à la consultation des entreprises. Il sera complété par les services de la ville au vu des prix unitaires remis par le candidat.* *L'ensemble des prix sera noté de cette façon : notation proportionnelle : note = (prix le + bas / prix à analyser) x 60.*	
2	Valeur technique	30
	Le critère sera analysé à partir des éléments suivants détaillés dans le cadre de réponse technique	
2.1	Etendue de la gamme appréciée sur le nombre de références de produits et qualité des produits jugée sur catalogue	15

	L'étendue de la gamme sera appréciée au regard de la complétude du BPU élargi et sur la diversité du (ou des) catalogue(s) proposé (s) par le candidat.	
2.2	Délai de livraison (le délai sera comparé pour les articles non tenus en stock). Il est au maximum de 10 jours ouvrables pour le lot 4 pour la serrurerie classique et de 20 jours pour les combinaisons spéciales pour organigramme de serrure	15
	L'analyse portera uniquement sur les délais de livraison des articles non tenus en stock pour les articles de serrurerie classique et pour les combinaisons spéciales pour organigramme de serrure proposés par le candidat dans l'acte d'engagement. A défaut d'indication, il sera appliqué le délai maximum de 10 jours pour la serrurerie classique et de 20 jours ouvrables pour les combinaisons spéciales pour organigramme de serrure. *Pour chaque délai, le candidat qui proposera le délai le plus court se verra attribuer 15 points.* *Ensuite, la note des autres candidats sera dégressive et sera déterminée selon la formule : (délai le plus bas / délai à analyser) x 15* *Ensuite une moyenne des deux sera établie pour obtenir la note sur 15. Si le candidat n'indique pas de délai, c'est le délai maximum, indiqué à l'acte d'engagement, qui sera appliqué.* *Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.* *Le candidat devra préciser ces informations dans son cadre de réponse technique*	
3	Respect de l'environnement	10
	Le critère sera analysé à partir des éléments suivants détaillés dans le cadre de réponse technique	
3.1	Pourcentage de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés	5
	Le candidat devra indiquer dans la dernière colonne du BPU du lot correspondant si les produits sont fabriqués à partir de matériaux recyclés ou non.	
3.2	Choix et organisation des modes de transport (professionnels et livraisons) afin de limiter l'impact carbonique	5
	Le candidat devra préciser ces informations dans son cadre de réponse technique	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, l'accord-cadre sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.
Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7.MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://marchespublics596280.fr/

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :
- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

ARTICLE 8.ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion de l'accord-cadre et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire de l'accord-cadre de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9.ECHANTILLONS

Afin de compléter l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Référence interne	Désignation	Quantité	Modalités
CONLUB001	Bombe de lubrifiant WD40 500 ml avec pulvérisateur	1	Produit conservé par la Ville
CONCOL009	Cartouche Colle d'agencement XTREM'FIX/SOLVANT 310 ml	1	Produit conservé par la Ville
CONFIX011	Cartouche résine scell. Chimique 300 ml (+ 2 canules)	1	Produit conservé par la Ville
CONFIX026	Cheville classique pour fixation Diam8x40	2	Produit conservé par la Ville
CONFIX006	Cheville placo à visser tête fraisée 4.5x50MM	2	Produit conservé par la Ville
CONPON011	Disque auto-agrippant Diam 125mm 9 trous Grain 80 jaune	2	Produit conservé par la Ville
COPEME007	Foret Diamètre 5MM HSS meule	2	Produit conservé par la Ville

Les échantillons concernent uniquement le lot n°1: Consommables et Visserie.

L'offre sera écartée si l'intégralité des échantillons n'est pas fournie.
Il est demandé au prestataire de noter la référence sur l'emballage de l'échantillon ou sur l'échantillon lui-même.

ARTICLE 10.LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.